

---

Lettre du procureur général syndic du département de l'Indre qui annonce les dons patriotiques des habitants de ce département, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Lettre du procureur général syndic du département de l'Indre qui annonce les dons patriotiques des habitants de ce département, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 675;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_40051\\_t1\\_0675\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_40051_t1_0675_0000_5);

---

Fichier pdf généré le 16/02/2024



déposé sur le bureau, de deux croix en or, l'une en forme de croix de Malte.

La Société, conformément à son précédent arrêté, a délibéré qu'il sera fait mention de ces offrandes sur l'affiche placée à cet effet dans la salle.

Et ont les président et secrétaire, signé.

Pevrot, *président* ; Saint-André, *secrétaire*.

Le procureur général syndic du département de l'Indre écrit que le fanatisme expire dans les villes et les campagnes de ce département; les cloches, l'or et l'argenterie des églises sont à la disposition de la nation; les prêtres et leur évêque abjurent leur métier; les aristocrates et les malveillants remplissent les maisons de force; les décrets s'exécutent; le contingent pour le recrutement de la cavalerie est à sa destination; les chevaux de remonte sont partis; la levée en masse s'effectue rapidement, aux cris de : *Vive la République!* et dans le plus court délai 3 bataillons complètement équipés vont se porter sur la frontière; les ventes de biens nationaux et d'émigrés sont en activité; et sur tous les points du département, les manufactures de fer forgent des armes pour la République.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

*Suit la lettre du procureur général syndic du département de l'Indre (2).*

Indreville, ce 11 frimaire, l'an II de la République française.

Citoyen Président,

Le mouvement révolutionnaire est enfin donné à ce département, l'esprit public se régénère et bientôt le fanatisme expirant va nous laisser libres du joug de la religion et des superstitions, les sans-culottes des villes et de la campagne bientôt ne connaîtront plus de culte que celui de la liberté; les cloches, l'or et l'argent des églises sont à la disposition de la nation; nos prêtres se déprêtrisent et l'évêque lui-même vient de rendre un nouvel hommage à la raison en renonçant à son état et à ses fonctions, abjurant dans sa vieillesse les folles erreurs et les préjugés de son enfance.

Citoyen, nous marchons d'un pas rapide. Plus de feuillants; plus de modérés; tous se montrent ou veulent se montrer à la hauteur de la Révolution; les aristocrates et les malveillants, comprimés de toutes parts voient s'anéantir leurs projets liberticides; les maisons de force sont pleines, et l'active surveillance du comité leur ôte tout espoir d'échapper à la loi. Tout est donc à l'ordre du jour sur notre territoire; les décrets s'exécutent, le contingent pour le recrutement de la cavalerie est à sa destination; les chevaux de remonte sont partis; la levée en masse s'effectue rapidement aux cris de *Vive la République*, et, dans le

plus court délai, trois bataillons complètement équipés vont se porter sur la frontière; les ventes de biens nationaux et d'émigrés sont en activité; nos manufactures de fer, sur tous les points de notre département, forgent des armes pour la République, et la mort pour les tyrans. *Ça va*, citoyen, et *ça ira*, notre seule inquiétude est sur les subsistances, mais nous sommes sans crainte sur la disette qui nous afflige, la Convention est la Providence et le Dieu du peuple, ses soins paternels pourvoiront à nos besoins.

Le procureur général syndic du département de l'Indre.

C. L. GAULTIER.

La Société populaire de Belvez (Belvès) demande que la Montagne expulse de la Convention ceux qui n'ont pas voté la mort du tyran; elle invite les Montagnards à rester à leur poste jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au Bulletin (1).

*Suit l'adresse de la Société populaire de Belvès (2).*

*La Société des sans-culottes de Belvès, à la Convention nationale.*

Belvès, 30 de brumaire de l'an II de la République une et indivisible.

Représentants,

Un grand peuple qui a conquis sa liberté ne peut regarder que comme des traîtres tous ceux de ses mandataires qui ont tenté d'arrêter sa conquête.

Le tyran n'est plus, mais sa tête, semblable à celle de l'hydre, aurait enfanté des monstres plus dangereux encore, si la massue nationale, ne les avait terrassés.

Il n'est pas temps encore qu'elle se repose. Sentinelles infatigables, les républicains composant la société des sans-culottes de Belvès voient avec peine au milieu de vous des hommes, ou faibles, ou faux, mais qui n'aiment pas la liberté puisque le tyran vivrait encore si leur opinion avait prévalu.

Epurez donc, représentants, épurez le sanctuaire de la liberté; qu'il ne reste que la sainte Montagne et que tous les mandataires infidèles aillent loin de vous porter leurs vœux ou leurs projets inutiles.

Vous seuls, Montagnards intrépides, vous seuls avez tout fait pour le bonheur du peuple et nous ne pouvons reconnaître que vous pour nos représentants.

Restez au poste de l'honneur et de la gloire; le salut de la patrie l'exige et vous ne devez le quitter que lorsque la nation française aura enchaîné tous les rois et lorsqu'il lui plaira de leur donner la paix.

(Suivent 60 signatures).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 387.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 822.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 388.

(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 833.